

**SYTRAL**syndicat mixte des transports
pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise

communiqué de presse

Jeudi 16 juillet 2009

Synthèse du Comité syndical du SYTRAL du jeudi 16 juillet 2009

■ 1/ Tarification combinée Rhône Pass

Au 1^{er} septembre 2009, les tarifs des titres Rhône Pass sont les suivants :

	Tarif	
	2008	2009
Billet unité Rhône-Pass	3,10 €	3,10 €
Rhône-Pass journée plein tarif	7,00 €	7,10 €
Rhône-Pass journée tarif réduit	6,00 €	6,10 €
Rhône-Pass mensuel plein tarif	69,30 €	70,50 €
Rhône-Pass Campus mensuel	46,30 €	39,50 €
Rhône-Pass annuel plein tarif	693,00 €	705,00 €

La baisse du tarif Rhône Pass Campus Mensuel s'explique par la baisse du tarif campus décidée par le SYTRAL à partir du 1^{er} septembre prochain.

■ 2/ Evolution de la tarification multimodale TER/TCL

Le comité syndical approuve l'avenant à la convention passée avec la Région Rhône-Alpes du 12 juillet 2007, permettant la mise en œuvre de la tarification multimodale TER+TCL. Il prolonge d'un an la validité de la convention et accepte la hausse tarifaire prévue au 1^{er} juillet 2009 comme suit, à condition que le financement du Grand Lyon et du Conseil général à hauteur de 450 K€ chacun soit reconduit :

	Prix public
Intégral TER + TCL « Tout public »	64,40 €
Combiné TER+TCL « Tout Public »	Coup Double + 30 €
Intégral TER + TCL « Réduit »	54,70 €
Combiné TER+TCL « Réduit »	Abonnement jeunes TER + 24,90 €

■ 3/ Création de la tarification multimodale TER/TCL/TAG (Grenoble) ou STAS (Saint Etienne)

Le comité syndical approuve le principe de la création des 2 nouveaux titres multimodaux concernant le réseau TER et 2 réseaux urbains. Les dates de mise en œuvre proposées sont fixées au 1^{er} octobre 2009 pour le titre combiné TER+TCL+TAG, et au 1^{er} décembre 2009 pour le titre combiné TER+TCL+STAS.

Les modalités financières seront précisées et approuvées en septembre 2009.

■ **Métro B à Oullins : demande de subvention à l'ADEME**

Une partie des travaux du prolongement de la ligne B du métro, située sur le site des anciens ateliers de la SNCF, rentre dans le champ d'application de ce dispositif d'aides financières. En effet, si la SNCF a l'obligation de dépolluer le site pour un usage industriel, l'opération du SYTRAL prévoit une dépollution complémentaire pour un usage sensible. Ce sont donc ces travaux de démolition d'ouvrages et de dépollution, représentant environ 1,2 M€, qui pourraient être subventionnés à 40% maximum par l'ADEME.

■ **Déclaration de projet de T4 phase 2**

Pour rappel, l'enquête publique du projet T4 phase 2 s'est déroulée du 19 janvier au 20 février 2009 inclus. Le commissaire enquêteur a rendu le 18 mai 2009 un avis favorable à la réalisation du projet de la ligne de tramway T4 phase 2.

Le comité syndical approuve la déclaration de projet et la transmet au Préfet en vue d'une décision sur la Déclaration d'Utilité Publique.

■ **Lignes C1/C2 Phase 2 – Acquisitions foncières par voie amiable**

Le comité syndical est informé que l'ensemble des acquisitions foncières, y compris celles par voie d'expropriation, devra être terminée en août 2010 pour ne pas retarder la mise en service des deux lignes fortes, prévues en 2011.

■ **Nouvel agencement des rames des lignes A et B : lancement de l'opération**

Le 30 octobre 2008, le Comité Syndical faisait figurer l'opération de réaménagement des rames de métro des lignes A et B « à la lyonnaise » (comme l'agencement latéral des sièges qui est en cours de déploiement dans les rames de la ligne D) dans la liste des investissements nécessaires à court terme. L'opération de réaménagement des rames de métro des lignes A et B « à la lyonnaise » poursuit le double objectif :

- augmenter la capacité de transport de ces lignes d'une part,
- améliorer la sécurité incendie d'autre part,

Planning prévisionnel : fin de travaux au début du 2^{ème} semestre 2012

Le montant estimé de l'opération est de 18,5 M€.

■ **Prolongement métro B : approbation d'une convention avec l'OL**

Le chantier du prolongement du métro a un impact sur l'accessibilité du stade de Gerland les soirs de match ainsi que sur le dispositif de sécurisation géré par l'Olympique Lyonnais. Ainsi l'OL doit faire appel à du personnel supplémentaire les soirs de match (4 personnes). Par ailleurs, un cheminement piéton est réalisé par le SYTRAL pour garantir les bonnes conditions d'accès à la tribune sud du stade. Le portail de ce cheminement sera manœuvré par du personnel de l'OL.

Le comité syndical approuve le dispositif et son montant : 7 420 € par match pour 70 matches maximum sur 2 ans, soit un montant maximum de 519 400 € HT.

■ **Projet « Amelie »**

Un rapport présenté au Comité Syndical du 29 janvier 2009 a exposé l'intérêt et la faisabilité d'un outil dénommé « AMELIE » permettant de vérifier précisément la réalité des services réalisés par le Délégué sur le réseau bus et trolleybus. La convention de DSP actuelle arrive à échéance le 31 décembre 2010.

L'objectif du SYTRAL est de développer l'outil dans des délais permettant son utilisation dès le début du prochain contrat de DSP. Le montant de l'opération s'élève à 4 M€.

■ **Rapports annuels du délégataire du réseau TCL et du service Optibus pour l'année 2008.**

Le comité syndical prend acte de la remise du rapport annuel du réseau TCL et du service Optibus.

■ **Plans de déplacements d'Entreprise ou d'Administration**

Le comité syndical approuve les conventions PDE passées avec les sociétés et structures suivantes : Sanofi Pasteur, EDF délégation régionale Rhône-Alpes, INRETS, et avec l'association SAVARAHM, ainsi que des 2 conventions de PDA passées avec l'Insee Rhône-Alpes et la DRAFF.

■ **Augmentation des amendes à compter du 1^{er} septembre 2009.**

Le comité syndical approuve les nouveaux montants des amendes :

		Tarif actuel	Tarif proposé
<i>Voyageur muni d'un titre non-valable ou non complété (hors non-validation de carte Tecely)</i>	<i>Paiement immédiat en voiture</i>	28 €	28 €
	<i>Paiement sous 7 jours</i>	45 €	46 €
	<i>Paiement au delà de 7 jours</i>	66 €	66 €
<i>Voyageur sans aucun titre de transport</i>	<i>Paiement immédiat en voiture</i>	41 €	42 €
	<i>Paiement sous 7 jours</i>	45 €	46 €
	<i>Paiement au delà de 7 jours</i>	79 €	80 €
<i>Frais de dossier (oubli de carte, non-validation...)</i>		5 €	5 €